Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260330-2026_03B_10-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le lundi 30 mars à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 Mars 2026, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 19

Procuration : 1

Présents : Manuella POUTÉ – Frédéric FALLOUR – Gaëlle ROLLIN – Pascal QUIMBRE – Hélène ZEITOUN – Françoise LABBÉ-GAUDIN – Philippe BODARD – François HERVIEUX – Christophe PLANCQUEEL – Valérie RIO – Yann BEAUSON – Karen BRETONNET – Mickaël ROUSSEL – Meddhi CALON – Manuella DRUGEON – Yvonnick BOULHO – Karine RICHARD – Lucie MALABEUF.

Secrétaire de séance : Mme Manuella POUTÉ

Pouvoir : Mme Valérie RIO à Mme Karine RICHARD

****

2026_03b_10_QUESTEMBERT COMMUNAUTE_FONDS DE CONCOURS ADS 2026

Madame le Maire expose au conseil municipal

Vu l'article L 5214-16-V du CGCT, autorisant la pratique du fonds de concours constituant une dérogation au principe de spécialité d'un EPCI,
Vu la somme attribuée par Questembert Communauté au titre de l'instruction des demandes d'urbanisme pour la commune de MALANSAC d'un montant de 15 200 € au titre de l'année 2026.
Considérant que le fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré hors subventions, par le bénéficiaire de fonds de concours à l'investissement de la commune de MALANSAC,

Le conseil municipal présente le fonds de concours au titre des dépenses liées aux travaux de voirie dont le budget est ainsi constitué :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux : **VOIRIE 2026**	66 600.00 €	**Subvention sollicitée :** - Fonds de concours Questembert Cté **Autofinancement communal**	15 200.00 € 51 400.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**66 600.00 €**	**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**	**66 600.00 €**

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260330-2026_03B_10-DE

L'enveloppe globale pour les travaux voirie est de 171 793 €

Commentaires :
Mme Karine RICHARD : toutes les communes reçoivent une somme ? Comment est-elle calculée ?
Réponse Mme Morgane RETHO : oui toutes les communes en fonction du nombre de dossiers d'urbanisme traités.

Décision : vote à l'unanimité

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal sollicite le versement de ce fonds de concours par Questembert Communauté pour un montant de 15 200 € selon le tableau ci-dessus.

Cette recette sera intégrée en investissement au compte 10228 du budget principal.

Pour extrait conforme,

Mme Manuella POUTÉ,
Secrétaire de séance

Mme Morgane RETHO,
Maire

